

GLOSSAIRE RELATIF A LA PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS

Part d'Ageas dans les encaissements	Encaissements calculés au pro rata des parts détenues par Ageas dans ses sociétés opérationnelles.
Ratio de sinistralité	Coût des sinistres, déduction faite de la réassurance, en pourcentage des primes nettes acquises.
Ratio combiné	Charges totales de l'assureur en pourcentage des primes nettes acquises. Somme du ratio de sinistres et du ratio de charges (voir les définitions de ces termes).
Ratio combiné pro forma	Le ratio combiné pro forma est calculé de la même façon que le ratio combiné mais exclut l'impact des opérations de réassurance intra-groupe QS et LPT qui ont été conclues au 1er trimestre 2019.
Ratio de sinistralité de l'exercice courant	Coût des sinistres liés à l'année en cours, en pourcentage des primes nettes acquises.
Ratio de charges	Charges en pourcentage des primes nettes acquises. Les charges incluent les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions, déduction faite de la réassurance.
Encaissement brut	Somme de primes de contrats d'assurance brutes souscrites et des montants de contrats d'investissement perçus sans élément de participation discrétionnaire.
Contrats de placement à taux garanti	Catégorie de produits comprenant les produits traditionnels, d'épargne et groupe-vie. Les produits traditionnels sont typiquement des produits de protection tandis que les produits d'épargne sont généralement des produits à taux d'intérêt minimum garanti. Les produits groupe-vie sont offerts par un employeur ou une organisation d'une certaine importance à ses travailleurs ou membres, et peuvent présenter différentes caractéristiques.
Marge financière	En assurance vie, la marge financière correspond au produit des placements annualisé divisé par la moyenne des provisions techniques sur la période considérée. En assurance non-vie, le produit des placements est divisé par les primes nettes acquises.
Produit des placements	Somme des revenus d'investissement et des plus-values ou moins-values réalisées sur les actifs couvrant les passifs d'assurance, après déduction des frais de gestion liés aux placements. Ce solde est en Vie également réduit du montant alloué aux titulaires du contrat à titre d'intérêts garantis et de participation aux bénéfices. En Non-vie, seule la partie relative à l'intérêt garanti est déduite.
Primes nettes acquises	Somme des primes émises en non-vie pour l'exercice courant nettes des primes payées aux réassureurs et des variations de primes non acquises.
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	Résultats réalisés, après impôts, sur la vente des investissements dans les instruments financiers, entreprises associées les biens d'investissement et les biens pour usage propre. Les charges de dépréciation et les variations de participation aux bénéfices pour les entités consolidées sont également déclarées sous cette rubrique.
Marge de souscription nette	En assurance vie, le résultat de souscription net annualisé divisé par le passif net moyen d'assurance-vie au cours de la période considérée. En assurance non-vie, le résultat de souscription divisé par la prime nette acquise.
Résultat de souscription net	La différence entre les primes acquises et la somme des paiements réels et des variations des passifs d'assurance, déduction faite de la réassurance. Le résultat est présenté après déduction des charges allouées au traitement des sinistres, des frais généraux et des commissions nettes de réassurance.
Marge opérationnelle	En assurance vie, le résultat opérationnel annualisé de la période divisé par la moyenne des passifs nets d'assurance vie En assurance non-vie, le résultat opérationnel divisé par la prime nette acquise.
Résultat opérationnel	Somme du résultat de souscription net, du résultat d'investissement et des autres résultats attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissements. La différence entre le résultat opérationnel et le résultat avant impôts, consiste en tous les revenus et les coûts non attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissement et, par conséquent, non déclarés dans le résultat opérationnel et le résultat des partenariats non consolidés.
Autre marge	Résultat divers divisé par la prime nette acquise.
Résultats divers	Résultats des autres activités Non-vie non alloués au résultat de souscription net ou au résultat d'investissement.
Ratio (de liquidation) de sinistres des années antérieures	Variation des réserves de sinistres survenus les années précédentes en pourcentage des primes nettes acquises.
Ratio de réserves (%)	Montant des passifs techniques non-vie bruts en pourcentage des primes nettes acquises annualisées.
Rendement sur capitaux propres (Return on equity - ROE)	Le ratio (en pourcentage) entre le bénéfice net et les capitaux propres moyens des actionnaires sans les plus-values et les moins-values latentes.
« Shadow accounting »	Conformément à l'IFRS 4, les profits latents ou les pertes latentes sur les actifs couvrant les passifs d'assurance peuven être comptabilisés dans les passifs d'assurance de la même manière que s'il s'agissait de pertes ou de profits réalisés. L'ajustement des passifs d'assurance est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu si les gains ou les pertes latents sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.
Ratio Solvabilité II _{ageas}	Le ratio de Solvabilité II est calculé en prenant le ratio de Solvabilité II MIP et (1) en remplaçant le 'Spread Risk' par le 'Spread Risk' fondamental des risques des obligations d'états et d'entreprises, (2) en appliquant le modèle interne pour AG Real Estate, (3) tout en excluant l'impact des mesures transitoires.
Passifs techniques	Le passif de l'assurance ou les obligations de l'assureur envers les titulaires des contrats.
Produits en unités de compte	Les produits en unités de compte sont un type de contrats d'assurance-vie où les placements sont détenus au nom du titulaire de la police et le risque d'investissement est supporté par le titulaire de la police.



Contrat en quote-part (QS)	Un contrat en quote-part (Quota Share, QS) est un contrat de réassurance par lequel un ou plusieurs réassureurs reçoivent, pour un portefeuille d'assurance déterminé et pour une future période de couverture déterminée, une proportion fixe de la prime d'assurance totale de ce portefeuille. En contrepartie, les réassureurs s'engagent à indemniser une proportion fixe de tous les sinistres survenant au cours de la période de couverture et à participer à une partie des coûts d'acquisition et d'administration de l'assureur par le biais d'une commission de réassurance octroyée à l'assureur.
Transfert de portefeuille de sinistres (LPT)	Un transfert de portefeuille de sinistres (Loss Portfolio Transfer, LPT) est un contrat indemnitaire entre un ou plusieurs réassureurs et un réassuré. Il s'agit d'un traité de réassurance par lequel l'assureur cède aux réassureurs une part de tous les engagements liés aux pertes subies avant la date de prise d'effet du contrat. En contrepartie d'une prime payée par l'assureur, les réassureurs couvrent tous les sinistres ouverts et à venir dans cette part du passif.